

### Analyse/Diagnostic

L'armée est une composante importante de notre politique de la sécurité. Le danger d'une guerre conventionnelle avec l'Europe occidentale s'est bien amoindri, et le restera à court terme. Cela ne signifie pas que le monde soit devenu plus sûr, surtout en ce qui concerne la criminalité et le terrorisme (ce qu'on appelle les menaces au-dessous du seuil de guerre).

Ce changement de situation, les nouveaux défis à relever dans le domaine de la sécurité, ainsi que la situation financière de l'Etat, nous mettent sous pression. Le rôle de l'armée dans les questions de sécurité a diminué. La collaboration nationale et internationale comprend toutes les instances de la sécurité, mais les forces armées restent aux mains de l'Etat.

L'armée est consciente de ses tâches (art. 58 de la Constitution fédérale) :

- Empêcher la guerre.
- Maintenir la paix.
- Défendre le territoire et la population.
- Soutenir les autorités civiles lorsque la sécurité est mise à mal, ou en cas de situations exceptionnelles (subsidiarité).

De plus en plus d'interventions se font en collaboration, avec ou coordonnées aux forces armées étrangères. «La sécurité par la coopération» est devenue le fil conducteur de l'armée. Les instances de la sécurité civile (police, pompiers, douaniers, etc.) dépendent des instances cantonales.

### Objectifs

L'armée doit pouvoir remplir sa fonction principale (défense du pays) dans le cadre d'une politique globale de la sécurité qui soit crédible. La coordination et la coopération avec les forces armées étrangères ne doivent pas entamer la neutralité de la Suisse. La neutralité armée exige une armée crédible. Les instances cantonales doivent être coordonnées sur le plan national.

### Propositions de solutions

- Il est important de ramener l'armée comme moyen de défense traditionnel à la dimension de la menace en son état actuel, ainsi que de réfléchir à ses coûts financiers.
- Supprimer l'armée en tant que moyen de défense traditionnel est irresponsable. L'état de la menace peut changer en peu de temps.
- Pas de troupes, ni de structures de type policier dans l'armée.
- L'engagement de l'armée n'a lieu qu'à l'intérieur du pays, sauf pour des exercices et de la formation professionnelle.
- Nous demandons la création d'un département national de la sécurité; mais les tâches policières, près du peuple, restent dévolues aux cantons. Les corps cantonaux de police doivent être élargis.
- Pour des questions de sécurité, il faudrait améliorer la coordination et l'efficacité. Il faudrait aussi veiller à ce que des barrières administratives et des querelles de compétences ne viennent pas compromettre la sécurité.